

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE AU CENTRE

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PIERRE-DUPUY

MISE EN CONTEXTE

Les mesures pour prévenir et combattre les situations de violence et d'intimidation ont toujours existé à notre Centre, et ce, dans le but d'offrir à nos élèves et aux membres de notre personnel un environnement sain et sécuritaire. Toutefois, afin de préciser les devoirs et les responsabilités des Centres et de tous les acteurs scolaires concernés par de telles situations, le gouvernement du Québec a adopté, le 8 juin 2020, la **Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence au Centre, projet de loi 40, Article 110.4 de la LIP**. Celle-ci demande à chaque Centre de présenter un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**, dont l'objectif est de **prévenir** et de **contrer** toute forme d'intimidation et de violence. C'est donc avec plaisir que nous vous présentons les grandes lignes de notre **Plan de lutte contre l'intimidation et la violence de notre Centre**, qui dresse un portrait complet de ce qui se fait en cette matière à notre établissement.

VIOLENCE OU INTIMIDATION ?

L'intimidation



• Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser;

• Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Note : Ces définitions sont inscrites dans la **Loi sur l'instruction publique** et servent de référence pour toutes les écoles et Centres du Québec.

COMMENT FAIRE LA DIFFÉRENCE ?

L'INTIMIDATION

L'intimidation est **répétitive** et peut être directe ou indirecte, c'est-à-dire :

- ✓ Se sentir seul, abandonné et abandonné.
- ✓ Exclure une personne du groupe.
- ✓ Impuissance.
- ✓ L'isoler, la rendre moins populaire en faisant courir une rumeur à son sujet.
- ✓ Diffuser ses secrets, parler dans son dos ou écrire des méchancetés à son sujet à l'aide de graffitis.

L'intimidation peut aussi avoir lieu dans l'univers virtuel (Téléphone cellulaire, texto, messagerie instantanée, courriel, Internet, etc.). On parle alors de cyberintimidation.

LA VIOLENCE

La violence est toujours **intentionnelle**.

- ✓ Elle se manifeste généralement par des gestes tels que bousculades, coups, batailles ou morsures causant des blessures corporelles, mais aussi psychologiques aux victimes.
- ✓ La violence verbale (**non répétitive**) est celle qui s'entend et qui blesse tout autant : injures, sarcasmes, propos médisants, etc.

Violence ou intimidation ≠ conflit ou chicane

Il est important de ne pas confondre la violence ou l'intimidation avec la notion de conflit ou de chicane entre amis ou collègues qui implique généralement des opposants de forces égales, et qui prennent fin dans un délai raisonnable.

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE !

Au Centre :

- La direction du Centre, les membres du personnel, le conseil d'établissement, les parents et les élèves.

Autres acteurs :

- Le Centre de services scolaire, les services de police, le réseau de la santé et des services sociaux, le Protecteur de l'élève.

RÉSUMÉ DU PLAN DE LUTTE DU CENTRE

QUEL EST LE PORTRAIT DE NOTRE CENTRE EN MATIÈRE DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION ?		SI JE DÉNONCE UNE SITUATION OU QUE JE PORTE PLAINTÉ, EST-CE QUE JE PEUX COMPTER SUR LA CONFIDENTIALITÉ ?
<p>Le milieu</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy est constitué d'un bâtiment principal comprenant trois pavillons, situé sur Chemin du Tremblay. On retrouve une annexe située sur la rue Fernand-Lafontaine.• Le Centre offre annuellement plus d'une vingtaine de programmes de formation, répartis dans 8 secteurs de formation.• Peu d'événements de violence.• Davantage d'intimidation sous forme verbale.• Quelques cas de cyberintimidation. <p>NOS PRIORITÉS :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mettre en place des actions pour contrer l'Intimidation verbale• Intervenir rapidement dès dénonciation• Mettre de l'avant le protocole de prévention sur l'intimidation		<p>Oui. Les plaintes sont traitées de façon confidentielle. Le dossier comportant les rapports de suivis et d'événements est conservé sous la responsabilité de la direction.</p> <p>Si l'élève est mineur, les parents reçoivent uniquement l'information liée à leur enfant.</p> <p>En toutes situations, aucun dénonciateur n'est nommé d'aucune façon et cela est clairement dit au Centre.</p>
COMMENT LE CENTRE PEUT-IL PRÉVENIR DE TELLES SITUATIONS ? MESURES DE PRÉVENTION	QUELLE EST LA PLACE DU PARENT* DANS LE PLAN DE LUTTE DU CENTRE ?	COMMENT S'Y PRENDRE POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTÉ ?
<p>Voici un sommaire de nos actions de prévention.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Règles de fonctionnement du Centre✓ Sensibilisation sur le civisme✓ Sensibilisation sur les médias sociaux✓ Surveillance au Centre✓ Diverses activités en lien avec l'intimidation✓ Implication du policier-préventionniste	<p>La place du parent est très importante et plusieurs mesures favorisent la collaboration entre le Centre et les parents.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Présentation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence lors de l'assemblée générale des parents en début d'année scolaire.✓ Élaboration d'un groupe d'envois courriel aux parents d'élèves mineurs.	<p>Vous pouvez effectuer un signalement :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ un appel téléphonique à la direction adjointe de votre programme✓ courriel centre_pierredupuy@csmv.qc.ca <p>Pour formuler une plainté, vous devez vous adresser à la direction du Centre.</p>
QUE FERA LE CENTRE S'IL CONSTATE UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE ?		
ACTIONS LORS D'UN ACTE CONSTATÉ		
<p>Des actions sont immédiatement prises lorsque le Centre est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence, dont :</p> <p>La direction et son équipe d'intervenants évaluent la situation afin qu'il y ait arrêt de la situation d'intimidation. Les élèves sont rencontrés, et des sanctions en lien avec les règles de fonctionnement et le protocole sur l'intimidation sont appliquées (les parents des élèves mineurs sont informés).</p>		
MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT		
<p>Le Centre assure ensuite l'accompagnement nécessaire à la victime, à l'auteur-agresseur et aux témoins.</p> <p>Victime : accompagnement, écoute, protection, intervention, information aux parents, outiller l'élève face à la problématique.</p> <p>Intimidateur : évaluation, arrêt de la situation, intervention et sanction.</p> <p>Témoins : démarche éducative, intervention et sanction s'il y a lieu.</p>		
SANCTIONS DISCIPLINAIRES		
<p>Les sanctions disciplinaires prévues aux règles de fonctionnement et au protocole sur l'intimidation s'appliquent. Des sanctions telles qu'une suspension peuvent être appliquées.</p>		
SUIVI DES SIGNALEMENTS ET DES PLAINTES		
<p>Pour chaque signalement ou plainté, le Centre a le devoir d'assurer un suivi.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Évaluation de l'événement et traitement des plaintes par un membre de la direction et du comité.✓ Application de mesures spéciales suite à des événements majeurs ou multiples.		
LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL		
<p>Mesures de prévention pour les violences à caractère sexuel. (LIP Art. 96.12)</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Sensibilisation auprès des élèves à dénoncer promptement les violences à caractères sexuels.✓ Offrir des conférences activités ou ateliers provenant des organismes communautaires et des partenaires externes.✓ Sensibilisation auprès des membres du personnel.✓ Formation pour les membres de la direction et du personnel.		

*Les parents d'élèves mineurs sont informés et collaborent aux différentes étapes de la démarche.

RESSOURCES UTILES À L'EXTÉRIEUR DU CENTRE

<p>Hôpital Pierre-Boucher</p> <p>1333, boulevard Jacques-Cartier Est Longueuil (Québec) J4M 2A5</p> <p>450-468-8111</p>	<p>Hôpital Charles-LeMoine</p> <p>3120, boulevard Taschereau Greenfield Park (Québec) J4V 2H1</p> <p>450-466-5000</p>	<p>Hôpital Anna-Laberge</p> <p>200, boulevard Brisebois Châteauguay (Québec) J6K 4W8</p> <p>450-699-2425</p>
<p>Centre Antipoison</p> <p>1-800-463-5060</p>	<p>Police de Longueuil & Service des incendies URGENCE : 911</p> <p>Renseignements généraux 450-463-7011</p>	<p>Info Santé</p> <p>811</p>
<p>Services & communautaires et sociaux</p> <p>211 Multilingue (200 langues)</p>		
<p>C.L.S.C.</p> <p>(Centre local de services communautaires)</p>		
<p>C.L.S.C. Longueuil Ouest</p> <p>450-651-9830</p>	<p>C.L.S.C. Simonne-Monet-Chartrand (Longueuil Est)</p> <p>450-463-2850</p>	
<p>C.L.S.C. Samuel-de-Champlain (Brossard)</p> <p>450-445-4452</p>	<p>C.L.S.C. Saint-Hubert</p> <p>450-443-7400</p>	
<p>Dépannage, hébergement et nourriture</p>		
<p>Pour de l'aide ou pour avoir la liste des banques alimentaires et des gîtes temporaires de la région, voir l'agente de service social au local A-1111 ou au 450-468-4000 poste 2912</p>		
<p>Agression sexuelle et violence</p>		
<p>Agression sexuelle La Traversée</p> <p>Service d'aide et accompagnement pour justice (inceste / abus sexuel)</p> <p>450-465-5263 / 1-888-933-9007</p>	<p>Carrefour pour elle (18 ans et plus)</p> <p>450-651-5800</p>	
<p>Centre d'aide pour les victimes d'agression sexuelle voir CIUSSS</p> <p>Info : 514-484-7878 poste 61420 de 8 à 20h Urgence 811</p>	<p>SOS Violence conjugale</p> <p>1-800-363-9010</p>	
<p>Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)</p> <p>450-670-3400</p> <p>Sans frais 1-888-670-3401 Montérégie</p> <p>www.cavac.qc.ca/ infocavac@cavacmonteregie.com</p>	<p>Entraide pour hommes</p> <p>Grand Longueuil 450 651-4447</p> <p>Vallée du Richelieu (Beloeil) Sans frais : 1-833-651-4447</p> <p>Maskoutains (Saint-Hyacinthe) Sans frais : 1-833-651-4447</p>	
<p>Protection de la jeunesse (DPJ)</p> <p>1-800-361-5310</p> <p>Signalement</p> <p>450-928-5125 Montréal : 514-721-1811</p>		
<p>Dépendances : Drogue, alcool et jeux</p>		
<p>Narcotiques anonymes</p> <p>1-855-544-6362</p>	<p>Le Virage Centre de Réadaptation en Dépendance</p> <p>Réadaptation en Alcoolisme, Toxicomanie et Jeu</p> <p>450-443-2100 Saint-Hubert 450-651-3113 Longueuil</p>	
<p>Al-Ânon groupe Familiaux</p> <p>514-866-9803</p>	<p>Jeu, Aide et référence</p> <p>1-800-461-0140 www.jeu-aiderreference.qc.ca</p>	
<p>Alcooliques anonymes Rive-Sud</p> <p>450-670-9480</p>	<p>Drogue, Aide et référence - Service 24 heures</p> <p>1-800-265-2626 www.drogue-aiderreference.qc.ca</p>	

RESSOURCES EXTERNES SPÉCIALISÉES

Écoute		
Fédération des familles et des amis de la personne atteinte de maladie mentale (FFAPAMM) avantdecraquer.com 1-855-craquer (272-7837) * Information et formation * Composer avec la maladie mentale d'un proche	Tel Aide 514-935-1101 www.telaide.org Interligne LGBT (gai écoute) 1-888-505-1010 Interligne.co	Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence 1-877-687-7141
ANEB (Troubles alimentaires) 1-800-630-0907 https://anebquebec.com	Tel-Jeunes 1-800-263-2266 514-600-1002 www.teljeunes.com	Jeunesse, J'écoute 1-800-668-6868 www.jeunessejeecoute.ca
La ligne Parent 1-800-361-5085 (Service 24h – 7 jours)	Tel-écoute en ligne 514-493-4484 www.tel-ecoute.org/services	Relief (Revivre) Troubles anxieux 1-866-738-4873
Grossesse		
Grossesse-secours Inc. 514-271-0554	L'Envol Programme d'aide aux jeunes mères 450-465-2584	Clinique jeunesse en CLSC Pour plus d'information, consultez le site web des cliniques jeunesse de la Montérégie.
Prévention suicide		
L'Accès Centre d'intervention de crise 450-679-8689 (Service 24h – 7 jours)	SOS Suicide 1-866-277-3553 /1-800-595-5580 www.sos-suicide.qc.ca	Suicide Action Montréal 1-866-277- 3553 514-723-4000 www.suicideactionmontreal.qc.ca
Logement	Aide au niveau financier	Communautés culturelles
Comité logement Rive-Sud 450-332-3331 Tribunal administratif du logement 514-873-2245	ACEF Rive-Sud (Association coopérative d'économie familiale) 450-677-6394	Maison Internationale de la Rive-Sud 450-445-8777 Carrefour Le Moutier 450-679-7111
Services Gouvernementaux		
Gouvernement du Canada Pour toutes informations 1-800-O-Canada (622-6232) Canada.ca		Gouvernement du Québec Renseignements sur les programmes et les services 514-644-4545 Quebec.ca
Service Québec Centre locaux emploi (CLE)		Carrefour jeunesse emploi
Longueuil - Boucherville 450-677-5517		Longueuil (Place à l'emploi) 450-646-1030
Boucherville (Marguerite d'Youville) 450-449-9541		
La Vallée du Richelieu 450-467-9400	Brossard 450-672-1335	St-Hubert 450-678-7644
		Brossard (Alliance, carrière travail) 450-462-2003
Placement étudiant (emplois d'été)		
Service Québec formulaire d'emploi placement.emploi.quebec.gouv.qc.ca		1-800-463-2355
Programme fédéral d'expérience de travail étudiant www.canada.ca		1-888-780-4444